



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 15/07/2024

DLB 2024/703

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 15 juillet à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Halle au Sport Jean RAYNAUD - 22 Avenue d'AGDE - 34450 VIAS, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 09/07/2024

Affichage de la convocation : 09/07/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Jordan DARTIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Gérard PERRIN, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Claude VISTE.

Jean-Louis ABADIE représenté par Gérard PEREZ, Alice ARRAEZ représentée par Francine GERARD, Jean-Marie BOUSQUET représenté par François CASTILLO, Sandrine DENIER représentée par Georges BLASQUEZ, Jean-René PENAS représenté par Marie-Claude SEMPERE, Lionel PUCHE représenté par Thierry CHEVILLET, Gaby RUIZ représenté par Martine VIBAREL, Sylvian VIALE représenté par Sylvie MACEL, Nicole VICENTE représentée par Xavier MOUTOU.

Absents Excusés :

Philippe AUDOUI, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2023

En 2023, la population INSEE s'élève à 139 654 habitants. Elle est considérée comme stable (+0,66%). Les ratios nationaux imposant d'être calculés sur la population INSEE, les indicateurs de ce rapport annuel sont calculés sur cette population et non sur la population DGF (184 028 habitants, soit 32% de plus que la population INSEE de référence).

En 2023, **121 934** tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées (-5,85%) dont 57 524 tonnes d'ordures ménagères et assimilées (-6,4%) et 64 410 tonnes de déchets occasionnels (-5,75%). Le tonnage 2023 traité s'élève à 124 366 tonnes en intégrant les apports directs des professionnels.

COLLECTE :

Les Ordures Ménagères et Assimilées en baisse : -6,4% par rapport à 2022 **43 508 tonnes d'Ordures Ménagères** ont été collectées (-8,4% par rapport à 2022), en Points De Regroupement (PDR) et en Points d'Apport Volontaire (PAV) ; ce qui représente en 2023 : **311,5 kg par an et par habitant** (-9% par rapport à 2022). Cette diminution sensible s'inscrit dans les objectifs de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie circulaire) et devrait se poursuivre avec le tri des biodéchets.

Le pourcentage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dans les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) baisse légèrement (75,5%). Cette tendance devrait se confirmer avec l'extension des consignes de tri et celui de biodéchets. Ces OMR stockées dans l'ISDND de Paprec à Montblanc impactent directement le montant de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) payée par le SICTOM selon le principe du « pollueur/payeur ». **L'amorce de la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire : 366 tonnes de biodéchets** ont été collectées, le déploiement de leur tri se faisant au fur et à mesure de l'année 2023 :

-> En collecte séparative grâce aux bornes d'apport volontaire, les BB, pour 28 communes supplémentaires.

-> En gestion de proximité avec l'implantation de nouveaux sites de compostage à Faugères (2 sites) et Fos (1 site).

La commune d'Espondeilhan opte pour une solution mixte avec 4 bornes biodéchets (BB) et 3 sites de compostage partagé.

Traités par le Syndicat Centre Hérault, les biodéchets collectés sont valorisés de façon organique, permettant de produire du compost à destination de l'agriculture locale, dans un **cercle vertueux de valorisation**.

Au 31 décembre 2023, **55 communes disposent d'un éventail de solutions de tri : 356 BB et plus de 6 000 bacs** maillent le territoire.

Les recyclables secs en hausse (+1,2% par rapport à 2022) avec « Le tri + simple » depuis le 1^{er} janvier 2023 13 650 tonnes de recyclables secs ont été collectées, soit **97,8 kg par an et par habitant**. Les emballages et papiers sont davantage triés : **7 287 tonnes** sont collectées dans les **bacs jaunes** (+2,3%), soit **52,2 kg/habitant**.

Cette **augmentation limitée** s'explique :

-D'une part car les usagers avaient **anticipé** l'évolution des gestes de tri. A la différence de 2022, ces volumes sont à mettre au regard **des refus de tri** qui ont **chuté de 60%**.

-D'autre part car **la collecte des bacs jaunes** est désormais **facturée aux professionnels** (0,024€ le litre) qui avaient profité de la gratuité du service depuis la mise en place du tri. Paradoxalement, les tonnages de dépôts de **cartons** ont baissé **en déchèterie** de 20% alors qu'ils restent **gratuits**.

De plus, si les volumes des emballages et papiers collectés ont augmenté, les tonnages n'ont pas progressé de façon similaire en raison de la nature des déchets de ce flux qui sont souvent **très lumineux mais extrêmement légers**.

Le verre reste **bien trié** sur notre territoire : **6 363 tonnes** via les Points d'Apport Volontaire, soit **45,6 kg par an et par habitant**. associé au geste solidaire de lutte contre le cancer, il a permis d'allouer en 2023 une subvention de 16 000 € à la ligue.

« Trions, recyclons, valorisons » les déchets occasionnels.

En 2023, 64 410 tonnes de déchets occasionnels sont déposées via le réseau des 18 déchèteries. Le contrôle d'accès continue de se déployer et 2023 n'est pas encore une année de référence car la mise en service du contrôle se fait au fur et à mesure de la réalisation des travaux, de la communication diffusée aux communes, et de la génération de cartes d'accès, aux particuliers, professionnels et services communaux et inter-communaux.

Le contrôle d'accès permet de répondre à 2 problématiques :

-**Réserver les déchèteries du territoire aux usagers du territoire** et ne plus traiter (et donc supporter le coût) les déchets déposés par des extérieurs.

-**Identifier** en les distinguant les 3 catégories d'utilisateurs et **comptabiliser avec précision les passages**, ce qui permet de **facturer au juste prix** le service proposé aux professionnels

En 2023, les tonnages **diminuent faiblement -5,75%**, alors que de nouvelles filières se mettent en place et que près de **20% des inertes** ont été **réemployés** dans un souci d'**économie circulaire**. **La valorisation matière augmente très sensiblement de près de 12,5%** (*hors cartons dont le tonnage diminue de 20% alors que leur dépôt en déchèterie reste gratuit*).

TRAITEMENT : L'autonomie confirmée avec la mise en service d'OEKOTRI

VALOHE, unité de traitement par bio-stabilisation mise en service mi-2019, **traite 100% des ordures ménagères**, soit 45 940 tonnes. 34 311 tonnes ont été mises en balle et enfouies à l'ISDND mitoyen de COVED-PAPREC et **2 069 tonnes** ont pu être **retirées et valorisées** via les filières de recyclage, soit **2,4 fois plus** qu'en 2022.

100% de la collecte des bacs jaunes et des cartons issus des déchèteries sont traités sur le territoire : Au centre de tri de Pézenas durant les premiers mois de 2023 (40% des tonnages 2023) puis progressivement à OEKOTRI*, le nouveau centre de tri mis en service et inauguré le 29 octobre 2023.

Avec ses investissements en matière d'équipements, le SICTOM confirme son autonomie en traitant dans ses unités les déchets du territoire et limitant son bilan carbone.

** 7 collectivités compétentes dans le traitement et la valorisation des déchets de l'Ouest et du Centre Hérault se sont regroupées au sein de la Société Publique Locale **OEKOMED** pour implanter sur leur territoire, à Saint-Thibéry, **OEKOTRI**, le centre de tri nouvelle génération répondant à l'extension des consignes de tri : SICTOM Pézenas-Agde, Sète Agglopol Méditerranée, Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée, Syndicat Centre-Hérault, Communauté de Communes Grand Orb, Communauté de Communes La Domitienne, Communauté de Communes Sud Hérault.*

INVESTISSEMENTS : pour la modernisation des unités industrielles et des déchèteries ainsi que pour la mutation de la collecte

En 2023, les principales dépenses d'investissement s'élèvent à 4 388 450 €. L'investissement phare réalisé en 2023 est la modernisation et le contrôle d'accès ainsi que la sécurité des déchèteries pour près de 1,7 M€.

L'autre investissement important est lié au déploiement du tri des biodéchets avec 580 K€ d'acquisition de matériel.

RECETTES : Bonne tenue en raison des prestations aux professionnels

La Redevance aux professionnels (RS) augmente en raison de la révision des tarifs de prestations qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années. **Le déploiement du contrôle d'accès** en déchèterie permet une facturation plus conforme au volume du service rendu aux professionnels et une **recette en hausse**.

Ces 2 augmentations cumulées ont contrebalancé la baisse des cours de revente de matériaux (reventes qui viennent en atténuation du coût de gestion, par flux, mais ne constituent pas une recette nette).

Le montant des participations des EPCI s'élève en 2023 à 32 230 971 €.

RESSOURCES HUMAINES au service du projet :

Les dépenses de personnel s'établissent à 13 336 476 € et sont légèrement en baisse (-1,75%) par rapport à 2022, essentiellement en raison du transfert échelonné entre mars et mai 2023 de 13 agents vers URBASER et le nouveau centre de tri OEKOTRI.

Elles représentent 33,5% des dépenses de fonctionnement, avec 226 agents permanents (hors remplacements, saisonniers, contrats de projet et de qualification) dont 78% sont des hommes et 91,6% de catégorie C.

Le **taux d'absentéisme** a chuté à **6,81%** en 2023 après être monté jusqu'à 11,17% en 2022. Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) a été adopté par délibération du 13 décembre 2023. Part variable du régime indemnitaire, liée à la manière de servir, le CIA constitue **un outil de management tout en permettant de lutter contre l'absentéisme.**

Le nombre moyen de jours de formation par agent s'élève à 2,21 jours en 2023 (1,58 jours en 2022).

ACTEUR ENGAGÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : Prévention et sensibilisation pour la réduction à la source de la production des déchets

Pour répondre aux **objectifs de la loi AGEC**, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, le SICTOM développe son **plan de prévention et de réduction des déchets à la source** des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus éco-responsables. **La sensibilisation** à un geste de tri plus simple pour les emballages et papiers au 1^{er} janvier 2023 et au nouveau geste de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 est **une mission transversale** pour les services en relation avec les usagers : PLPD, Eco-ambassadeurs, Animations et communication.

- **Le PLPD** décliné en 13 axes opérationnels a **permis de détourner 139 tonnes en 2023** (hors compostage individuel avec le matériel fourni par le SICTOM), en augmentation de 45% par rapport à 2022. Les axes phares développés en 2023 sont la sensibilisation des publics à la prévention (axe 1), **la dynamisation des pratiques de compostage** (axe 4), **la promotion du réemploi** et de la réparation (axe 8), **la réduction des déchets de professionnels** (axe 9), le soutien aux événements éco-responsable (axe 10), la promotion des couches lavables (axe 11).

- La sensibilisation des publics les plus jeunes est menée par **l'équipe Animations** : Pour la deuxième année scolaire, l'équipe Animations a accompagné les établissements et mis en place des projets pédagogiques environnementaux faisant écho aux évolutions de tri. Ces projets impliquent **toutes les classes d'un établissement** sur un thème commun et partagé. L'objectif est de **créer une émulation**, de **former** et de **transmettre le même message à toute la communauté** que représente un établissement. « **Le tri + simple** » a été le projet phare de 2023. Avec les collèges, lycées et la sensibilisation sur le temps extra-scolaire, **3 513 élèves ont été sensibilisés à la problématique déchets**. Les animateurs accompagnent les **actions citoyennes de ramassage des déchets** : en 2023, ils ont assuré **45 prêts de matériel** (1 354 pinces, 2 016 gilets, 1 938 paires de gants).

- **Les éco-ambassadeurs** ont pour mission la sensibilisation de terrain. Tous « guides-composteurs », ils ont tenu **102 permanences en mairie** et ont réalisé **13 animations sur les marchés**. Ils ont distribué et **formé 8 633 foyers** au nouveau mode de tri des biodéchets en leur remettant individuellement un kit.

- **La communication « grand public » sensibilise à la problématique de réduction des déchets**. En 2023, même adresse mais nouveau design, le site www.sictom-pezenas-agde.fr fait peau neuve. Dynamique et ergonomique, c'est **LA** boîte à outils qui donne en quelques clics toutes les infos et conseils utiles (également disponibles sur les pages des réseaux sociaux Facebook et Instagram) pour les particuliers et les professionnels. Tous les outils de communication à destination des professionnels ont été revus en 2023, répondant à l'objectif de l'axe 9 du PLPD « accompagner la réduction des déchets des professionnels ».

La prévention, la sensibilisation et la formation doivent permettre de répondre aux objectifs de la loi AGEC. La diminution de près de 6% des DMA en 2023 et plus particulièrement celle du tonnage des OMR devrait se poursuivre avec la fin du déploiement du tri des biodéchets en 2024 ainsi que l'accompagnement aux bons gestes de tri décliné par une série d'actions de prévention engagées envers les différentes cibles.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à prendre acte du Rapport Annuel 2023 du SICTOM Pézenas-Agde sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2023.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

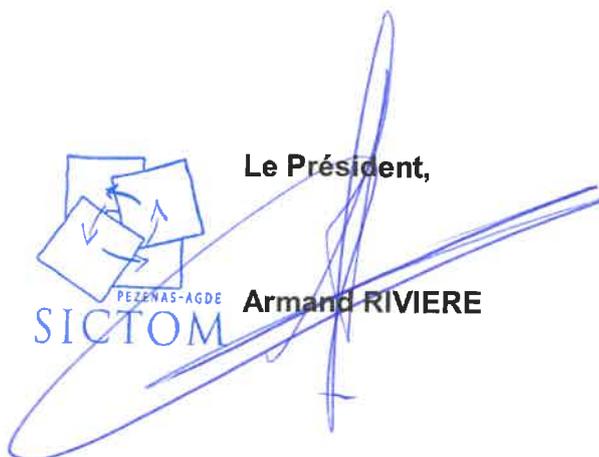
Le secrétaire de séance



Le Président,



Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

18/07/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr